

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le 12 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont Réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur Gauthier, Maire.

Présents : Mme Duleau, Scott, Lalande, Cramaix
Mrs Gauthier, Puech, Reynaud, Bureau, Corcket, Lhommelet, Scheaffer, Hunter, Marais.

Absents : Mme Majesté, Mr Martin.

Mme Cramaix a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal est ouvert à 19h10 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a reçu le précédent compte rendu.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.

Agent de remplacement occasionnel pour la cantine

Monsieur le Maire, suite à la délicate affaire concernant une employée de la cantine, demande une délibération afin de pouvoir embaucher un agent de remplacement rapidement.

Un débat s'installe afin de protéger l'autre employée qui se retrouve seule et très choquée.

Plusieurs idées sont proposées.

Mme Scott propose de réfléchir pour mettre en place une solution sur le long terme dans l'éventualité d'un non retour.

Mr Puech insiste sur l'urgence de pallier au remplacement.

L'accord à l'unanimité est donné à Monsieur le Maire afin de recruter un agent de remplacement.

Rapports DDAF eau et assainissement

Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal l'information de la DDAF sur l'assainissement et l'eau.

Assainissement :

La société Lyonnaise des eaux a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

La commune garde la maîtrise des investissements, le renouvellement et la propriété des ouvrages.

Actuellement la DDAF étudie la possibilité, pour la commune de Paillet, de rejoindre le syndicat de Langoiran.

Une réunion est prévue dans un mois

Rappel : Le contrat avec la Lyonnaise prendra fin le 31/12/2009.

Eau :

Monsieur le Maire signale que le bilan fourni par la DDAF indique que l'eau de la commune est de bonne qualité avec un rendement du réseau de 73,7%.

319 compteurs devaient être renouvelés par la Lyonnaise des eaux avant la fin de leur contrat. Un courrier de la Mairie et de la DDAFF a été envoyé à la Lyonnaise pour rappeler cet engagement.

Mr Corcket s'interroge sur la possibilité de créer une régie.

Mme Lalande répond qu'un prestataire est beaucoup plus disponible et intervient rapidement.

Adopté à l'unanimité.

Redevance occupation domaine public

Monsieur le Maire explique que GRDF ex GDF doit une redevance à la commune.

Le calcul est le suivant :

$$((0,053 \text{ €} \times 2530\text{m}) + 100) \times 1,0207$$

Accepté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès de Madame la Député et Monsieur Le Sénateur

Monsieur le Maire informe que la commune pourrait recevoir une subvention de la part du Sénateur Monsieur César.

A cet effet un devis de 10000 euros a été effectué concernant l'accessibilité de la Poste et de la salle Escande.

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait recevoir une subvention de la part de la Député Madame Faure d'un montant de 10000 euros.

Les devis effectués sont de 20000 euros et serviront à des aménagements (garage à vélos, tables...), dans le cadre d'un respect de l'environnement (produits ONF).

Accepté à l'unanimité.

Convention entretien éclairage public

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour la commune ne détient pas de convention d'entretien d'éclairage public, que les interventions se font à l'acte.

Le projet est de refaire une convention. Deux devis sont présentés celui de SDEEG et celui D'INEO (filiale de Suez), ancien prestataire de la commune.

- SDEEG forfait 4520,38 euros HT, le délai est de 5 jours.
-
- INEO forfait de 4600 euros HT, le délai est de 8 jours.

-

Mr Corcket et Mr Schaeffer ont rencontré Mr Dieu (SDEEG).
Plusieurs idées sont proposées afin de réaliser des économies sur la consommation électrique.
Un débat s'installe afin de prendre une décision entre rester à l'acte ou signer une convention.

Décision : favorable à signer une convention pour l'éclairage public.

Accepté à l'unanimité.

Un vote pour choisir le prestataire :

- SDEEG : 12 voix
- INEO : 1 voix

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Monsieur le Maire indique que la commune doit une indemnité au comptable du Trésor.
En 2007 elle était de 441 euros, prévue dans le budget pour un montant de 450 euros.

Délibération prise, accepté à l'unanimité.

Ordures ménagères : mise en place du tri sélectif, réflexion sur les poubelles collectives

Monsieur le Maire présente et remet la brochure :

“ Paillet trie ses emballages “

La brochure sera distribuée le samedi 20 septembre 2008 aux pailletons.

Le retrait des bacs s'effectuera au Foyer rural le mercredi 1^{er} octobre, le vendredi 3 octobre et le samedi 4 octobre.

Le problème des bacs collectifs est posé.

Plusieurs solutions sont proposées (suppression, système de clef carré), certains lieux ne sont pas accessibles pour le camion du SEMOCTOM.

Certaines poubelles sont nauséabondes par manque de civisme. Mme Lalande constate que les poubelles sont utilisées par d'autres personnes pour tout et n'importe quoi.

Le conteneur du bord de l'eau a déjà été supprimé.

A suivre lors d'un prochain conseil municipal.

Emprunts et rééchelonnement des emprunts en cours

Monsieur le maire donne la parole à Mr Lhommelet pour présentation de l'aspect financier pour la ligne de trésorerie et la renégociation des prêts dont ce dernier a effectué les démarches auprès des banques.

- Ligne de trésorerie

Contacts avec différents organismes bancaires c'est la Banque DEXIA qui propose la solution sur 20 ans, taux a 4,89%, annuité de 21300 euros.

- Renégociation des prêts en cours

Le taux moyen des 5 prêts en cours est de 5,97% dont un taux variable.
La proposition de la Banque DEXIA sur 20 ans, taux 4,89%, annuité 15967 euros.

2 délibérations sont effectuées :

Pour la ligne de trésorerie 12 favorables et 1 abstention.

Pour la renégociation des prêts 12 favorables et 1 défavorable.

Accepté.

Demande de subvention

L'Avenir Pailleton demande une subvention pour l'aménagement de lieux de rangements dans la halle de sports, le devis total est de 2284,36 euros.

Un débat s'installe, la demande doit aussi être présentée à la commission sport de la communauté des communes.

15 septembre. Mr Reynaud, membre de cette commission, rendra compte de cette décision.

Vote à l'unanimité pour une participation de la commune à hauteur de 500 €.

Action humanitaire

Une jeune habitante de Paillet est partie au TOGO avec une fondation chrétienne pour les enfants atteints du sida durant 12 mois.

Un débat s'installe sur l'opportunité pour la commune de subventionner une association confessionnelle.

Vote : 6 défavorables et 7 abstentions.

Par ailleurs, il est envisagé de prévoir un parrainage annuel pour association de type humanitaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Une convention va être signée avec l'opérateur FREE en vue d'un dégroupage de la commune.

Distribution le week-end du 20 septembre 2008 du journal municipal , avec l'information sur le tri sélectif et l'info sur l'écovoiturage.

Mr Puech propose le découpage en 4 quartiers de la commune, 1 adjoint sera rattaché à chaque quartier.

Mr Puech fait le compte rendu de la réunion des associations ayant eu lieu le 8 septembre. Des propositions ont été faites notamment un projet de refaire le Carnaval. Monsieur Puech envisage la création d'un comité vie culturelle et associative.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Schaeffer pose la question suivante à Mme Scott :

'' quartier Pichot, l'eau de la source coule depuis 15 jours : Comment doit-on faire pour cette route transférée à la CDC ?

Mme Scott se renseigne afin d'apporter la réponse.

Mr Marais remercie Mme Duleau et Mr Gauthier pour leur geste suite au sinistre subi à la salle des fêtes.

Séance levée à 21h27